*AVIS PUBLIC*

*Loi sur les eaux navigables canadiennes*

La Ville de Gatineau donne avis par la présente qu'une demande a été faite au ministre des Transports, en vertu de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*, pour approbation de l'ouvrage décrit ici ainsi que pour son site et ses plans.

Aux termes du paragraphe 7(2) de ladite loi, la Ville de Gatineau a déposé auprès du ministre des Transports, sur le registre en ligne Recherche de projet en commun (http://cps.canada.ca/) et sous le numéro de dossier du PPN 2019-300098, une description de l'ouvrage, son site et ses plans, à savoir :

- Pour l'enlèvement d'une section d'une conduite d'amenée abandonnée d'eau brute à travers la rivière des Outaouais, à l'usine de filtration d'eau potable du secteur d'Aylmer (UPEP Aylmer), devant le numéro de lot 2 987 993, situé au 1, rue Raoul-Roy.

Les commentaires concernant l'effet de cet ouvrage sur la navigation maritime peuvent être envoyés par l'entremise du registre Recherche de projet en commun mentionné ci-haut, dans la section des commentaires (rechercher par le numéro référencé ci-dessus) ou, en envoyant vos commentaires directement à PPNQUE-NPPQUE@tc.gc.ca.

Notez que les commentaires ne seront considérés que s'ils ont été reçus par écrit (préférablement de façon électronique) au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis. Bien que tous les commentaires se conformant à ces directives seront examinés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

**GATINEAU**, le 4 avril 2020

Me Camille Doucet-Côté
Assistante-greffière